

Dettes publique et fonctionnement du système financier

De manière répétitive, et comme si cela ne se questionnait pas, nous entendons nos décideurs.euses, nos expert.e.s, nos journalistes, dire et redire, de gauche comme de droite : « la dette c'est mal ». Est ainsi cultivée une anxiété collective à propos du déficit budgétaire et de l'endettement qu'il génère. Pourtant, si le discours alarmiste permet aux gouvernements de justifier leurs politiques austéritaires, l'entretien de la dette publique alimente la rente d'acteurs privés, ceux qui détiennent les capitaux.

Le déficit budgétaire résulte de la différence entre d'une part les ressources collectées par l'État et les collectivités publiques (fiscalité, cotisations), et d'autre part les dépenses que toutes ces administrations doivent assumer à une même échéance. En théorie, cet écart n'est pas un problème, dès lors que l'état souverain, au nom d'un projet de société (ambition et périmètre des services publics, sécurité sociale, infrastructures, nature du tissu productif national...), et dans le cadre d'une maîtrise de la création monétaire, peut, via sa banque centrale, émettre la monnaie nécessaire aux financements prévus. Ceci bien sûr, à la condition qu'une telle anticipation sur les richesses qui vont être produites (hôpitaux, universités, routes...) soit effectivement crédible, c'est-à-dire qu'elle représente de réelles promesses d'activité économique. A partir de la contre-réforme libérale des années 70 et 80, les États ont progressivement abandonné leur mandat en matière de création monétaire, et ceci au profit des marchés. Selon les néolibéraux, l'intérêt général (comprendre ici l'intérêt des détenteurs du capital) ne peut pas être incarné par l'État, et la Banque centrale doit avant tout veiller au jeu de la libre concurrence entre les acteurs financiers. Ainsi, au nom de son indépendance politique, la BCE (Banque centrale européenne) a l'interdiction de financer des gouvernements ou des entités publiques. Elle n'émet donc sa monnaie centrale qu'en direction d'institutions financières. Celles-ci, banques commerciales, investisseurs, prêtent ensuite aux collectivités publiques, sur le marché des capitaux. Des en-cours de dette se succèdent et se chevauchent selon des échéances variables. Les intérêts ou charge de la dette rémunèrent les prêteurs, le plus souvent les mêmes qui s'emploient à minimiser leur contribution au fisc... La charge de la dette pèse sur les

budgets publics, réduisant d'autant les capacités à assurer les missions effectives des administrations.

Le niveau du taux d'intérêt dépend de la confiance du prêteur dans la capacité de l'État à rembourser. Les États sont donc mis en concurrence par les investisseurs du monde entier, qui fixent leurs conditions. Certains pays obtiennent des taux d'intérêt de 1%, d'autres de 12%. Les agences de notation jouent un rôle important pour évaluer les risques de défaut sur la dette. Elles ne se préoccupent pas de critères qualitatifs quant à l'efficacité des missions publiques. Les obligations (titres de dette) constituent les ingrédients de base d'une multitude de produits financiers. Le prêteur peut revendre ses titres sur le marché secondaire à un cours (prix) dépendant de la loi du marché, et faire un profit si les cours montent. Ce marché secondaire est le lieu de spéculation (*), ce qui met les États sous la domination des marchés financiers. Il en résulte des situations dramatiques pour leurs populations. La Grèce, saignée par ses créanciers il y a quelques années, en fournit un exemple emblématique.

En réalité, les investisseurs internationaux sont friands d'obligations, surtout celles émises par les pays industrialisés. Celles-ci leur garantissent, avec les bons soins des gouvernements, une rente plutôt sûre et pérenne, souvent moins risquée que les actifs d'entreprises. En attestent d'ailleurs les faibles taux, consentis actuellement à l'Allemagne ou à la France (et même négatifs en 2021). En effet, un État est un acteur économique à durée indéfinie qui aura toujours besoin de liquidités pour fonctionner, une belle opportunité donc pour un propriétaire en quête de profit. Ce sont les plus pauvres qui au final, règlent la facture, par l'austérité imposée, dont la régression des services publics au profit de marchés privés est un aspect majeur. Pourtant, ce sont bien les travailleurs, et non les propriétaires lucratifs qui produisent les richesses. Ne nous laissons donc pas prendre au discours idéologique ambiant qui consiste à renverser le tableau : reconnaître le geste salvateur de l'investisseur qui prend le risque de prêter à des états trop dépensiers...

La BCE peut racheter de la dette publique sur le marché secondaire. C'est le « quantitative easing ». Elle détient actuellement 600

milliards d'€ de la dette de la France, soit le quart de son endettement. Cet endettement représente actuellement 120 % du PIB, soit un pourcentage double du maximum autorisé par les critères de Maastricht. Même si le contexte de la crise sanitaire explique ce décrochage, on voit bien que les réalités peuvent finir par avoir raison des rigueurs de principe.

Quelles alternatives pouvons-nous proposer pour sortir de ce carcan austéritaire?

Un renversement de logique doit tout d'abord s'opérer. Il convient d'évaluer les besoins et de dégager les budgets nécessaires à leur satisfaction, et non de faire l'inverse, comme actuellement, contraindre les réponses apportées dans l'étroitesse des injonctions budgétaires, ce qui conduit à des aberrations telles que l'illustre la situation hospitalière en cette période de crise sanitaire.

Aux pouvoirs publics de s'assurer un niveau de ressources suffisant au regard des besoins des populations. Cela ne peut pas faire l'impasse sur une lutte réelle contre l'optimisation, l'évasion et la fraude fiscales. Cela passe aussi par une profonde réforme fiscale visant à taxer de façon plus progressive les revenus et les patrimoines les plus hauts.

La sécurité sociale doit retrouver ses sources de financement autonomes, à savoir la cotisation. Les taux de celle-ci doivent être ajustés à la hauteur des besoins, ce qui rend inévitable une augmentation des salaires.

Il convient que les pouvoirs publics reprennent la main, avec le contrôle des parlements, sur leurs conditions de financement, et retrouvent leur souveraineté en matière de création monétaire. Les états doivent pouvoir retisser des réseaux d'institutions financières chargées d'atteindre des objectifs d'intérêt général (par exemples logement social, transports publics...). Un état doit pouvoir émettre lui-même des emprunts en direction des ménages. Il doit restaurer le contrôle des changes et des circuits financiers. Il est légitime qu'il flèche le crédit selon des objectifs de développement prioritaire, la transition énergétique notamment.

Enfin, et pour aller au fond des choses, il est essentiel que les mécanismes de création et de destruction monétaires n'échappent pas au contrôle démocratique.

Pour conclure :

La pire des dettes est la dette écologique, envers les générations futures d'une part, du nord envers le sud d'autre part ; c'est là le vrai déficit ! La transition énergétique, tout comme une reconstruction ouvre le temps long. Et il n'est ni de « bonne » ni de « mauvaise » dette ; tout est affaire de projet de société. La BCE pourrait être investie d'une telle finalité. Elle détient déjà un quart de la dette publique de la France (3 000 milliards d'€ pour l'ensemble des pays de la zone euro). Elle pourrait être le prêteur en dernier ressort. Que la dette soit ou non remboursée un jour n'est en définitive pas fondamental : elle peut continuer de rouler indéfiniment, car tout est affaire de confiance et d'avenir.

(*) Il peut y avoir spéculation sur la dette publique , ne serait-ce que parce que les détenteurs de titres peuvent jouer avec les risques sur les marchés secondaires. La spéculation affecte de toute façon la dette souveraine du fait que les banques échappent au contrôle des Etats, et que par ailleurs, il est admis que ceux-ci finiront toujours par se porter au secours des banques en dernier ressort.